

Francine Dulong
Vancouver (C.-B.)

Le 20 mars 2012

Shaila Anwar
Greffière
Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Madame,

Je vous écris parce que je suis une citoyenne inquiète qui constate que les efforts de notre pays depuis trente ans pour encourager la possession responsable d'armes à feu sont réduits au silence par un projet de loi qui répudie notre obligation de prévenir le commerce illicite d'armes à feu au Canada et dans le monde.

Je vous écris parce que je suis une enseignante préoccupée qui constate que l'intimidation est en hausse et que les lois concernant les armes à feu favorisent l'atténuation de la responsabilité et de la reddition de comptes et facilitent l'accès aux armes à feu.

Je vous écris parce que je suis une femme en deuil qui constate qu'une échappatoire pour la vente d'armes à feu est en voie de s'installer au Canada, échappatoire qui est responsable du meurtre de ma mère, Jocelyne Couture-Nowak, à l'Université Virginia Tech (États-Unis) il y a près de cinq ans.

Toutes les armes sont meurtrières et dangereuses si elles se retrouvent entre les mauvaises mains. Un survivant de la tuerie de Virginia Tech a fait la déclaration suivante au sujet de la tuerie à l'école Chadron il y a tout juste deux semaines : « Il y a deux manières d'aborder le problème. Soit du point de vue de l'approvisionnement, en se demandant comment une personne aussi jeune a pu se procurer une arme à feu alors qu'elle n'est pas autorisée à en posséder une. Ou encore du point de vue de la demande, en se demandant pourquoi ce jeune homme a-t-il pensé que l'arme à feu serait la solution à ses problèmes? » Peu importe s'il s'agit d'un meurtre unique ou d'une tuerie, les vérifications obligatoires permettent de confirmer que seules les personnes ayant un permis valide peuvent se procurer une arme. Ces permis existent au Canada pour prévenir la question de l'approvisionnement, tout comme les dossiers de vente et les inscriptions au registre permettent de suivre le parcours des armes légales. Par ailleurs, ces mesures nous obligent à être responsables devant la loi pour leur mauvaise utilisation. Pour obtenir un permis, une personne doit se soumettre à une série de vérifications des antécédents, qui permettent de stopper à la source des questions connexes liées à la « demande » telles que la dépression, la violence familiale ou les antécédents criminels. C'est au demandeur de prouver qu'il est compétent et responsable en suivant des formations et en fournissant des références en plus des vérifications des antécédents. La rigueur de ces vérifications perd tout son sens si on facilite l'achat d'armes en feu en n'obligeant pas les commerçants à vérifier la validité du permis de leurs clients. Les amendements au projet de loi C-19 élimineront la vérification obligatoire du permis et les dossiers de transaction obligatoires liés aux armes d'épaule. Par ailleurs, si on élimine l'obligation légale et la possibilité de localisation, nous créons un vide laissant le champ libre au secteur

privé (approvisionnement) et permettant aux mauvaises personnes de se procurer des armes (demande), comme c'est tristement le cas chez nos voisins du sud.

Certains avancent que ces armes ne sont que des « fusils à canard » utilisés pour la chasse et les activités sportives. Or, le Ruger Mini-14 semi-automatique est le fusil qui a été utilisé lors des massacres de Montréal en 1989 et en Norvège en 2011. Ces armes ont cette capacité. D'autres estiment que le projet de loi C-19 mettra fin à la criminalisation de citoyens respectueux de la loi qui possèdent une arme à feu. Je suis originaire d'une région rurale de la Nouvelle-Écosse issue d'une famille de chasseurs, et je comprends ce point de vue. Non pas que je veuille les criminaliser, mais les armes s'accompagnent d'une responsabilité, comme le fait de posséder une automobile. Certains jugent le registre inutile et coûteux. Le registre des fusils et carabines a été plus cher à mettre sur pied que prévu au départ, mais les coûts annuels pour maintenir le registre s'établissent à moins de 4 millions de dollars par année, une somme minime comparativement aux coûts liés aux décès et aux blessures causés par des armes à feu.

J'ai étudié pendant cinq ans les lois canadiennes et américaines sur les armes à feu, et je peux vous fournir d'innombrables statistiques qui illustrent clairement l'incidence réduite de la violence grâce au registre des armes d'épaule actuel. Nous n'avons qu'à regarder les États-Unis pour voir les résultats d'un approvisionnement facile et l'absence de responsabilité liée à la demande. En résumé, on peut dire qu'au fil du processus d'élaboration des lois sur les armes depuis 1991, nous avons enfin réussi à créer un système qui fonctionne, qui appuie les normes internationales en matière de prévention du commerce illicite des armes, et que nous pouvons continuer d'améliorer. Il a fallu beaucoup de temps et d'argent des contribuables pour y parvenir. Le projet de loi C-19 anéantirait tous ces efforts ainsi que les connaissances acquises de cette expérience.

Qu'il s'agisse d'une tragédie nationale ou d'une victime unique, si vous aviez la moindre occasion de l'éviter, la saisissez-vous? Et si, après un meurtre violent, vous disposiez des outils permettant que justice soit rendue, les utiliseriez-vous? Moi-même ainsi que 32 autres familles vivons avec un vif sentiment de perte et la souffrance intense causée par un seul acte de violence armée. Ce projet de loi rendra notre pays moins sûr et ouvrira la voie à d'autres tragédies du genre.

En toute humilité, je demande aux membres du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles de se pencher à nouveau sur les amendements et sur la raison d'être du projet de loi C-19 dans son ensemble.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Francine Dulong
403, rue Triumph, app. 2155
Vancouver (C.-B.) V5L 1L1
778-839-1239
francinedulong@gmail.com